

# Enforcer<sup>MD</sup> MSU

## Herbicide en mélange en réservoir

- Enforcer<sup>MD</sup> M (PCP No 30691)
- Nufarm Boost<sup>MD</sup> Herbicide (PCP No 30377)



**Nufarm**

Grow a better tomorrow.

[Sleeve]

**GROUPE**

**4**

**6**

**HERBICIDE**

**ENFORCER M HERBICIDE**

Concentré Émulsifiable

**Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé, d'orge et d'alpiste des Canaries.**

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU  
IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

No. D'HOMOLOGATION 30691 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPE ACTIFS :**

Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 80 g é.a./L  
Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate ... 200 g/L  
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 200 g é.a./L

Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
1-800-868-5444

Contenu Net : (1- en vrac) Litres

Numéro d'urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGEREUX OU MORTEL SI AVALÉ.

Peut causer une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Irritant cutané. NE PAS mettre en contact avec la peau. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit.

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Éviter de pulvériser les cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants et des chaussettes avec des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lors de l'application, les utilisateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes avec des chaussures.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement (délai de sécurité).

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit contient des ingrédients actifs et des distillats de pétrole aromatique qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

#### **LESSIVAGE**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

#### **RUISSELLEMENT**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

**ÉLIMINATION :****Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants réutilisables – rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

2017-2112

[Booklet]

**GROUPE**

**4**

**6**

**HERBICIDE**

**ENFORCER M HERBICIDE**

Concentré Émulsifiable

**Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé, d'orge et d'alpiste des Canaries.**

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU  
IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

No. D'HOMOLOGATION 30691 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPE ACTIFS :**

Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 80 g é.a./L

Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate ... 200 g/L

MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 200 g é.a./L

Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGEREUX OU MORTEL SI AVALÉ.

Peut causer une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Irritant cutané. NE PAS mettre en contact avec la peau. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit.

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Éviter de pulvériser les cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants et des chaussettes avec des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lors de l'application, les utilisateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes avec des chaussures.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement (délai de sécurité).

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.



Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient des ingrédients actifs et des distillats de pétrole aromatique qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

#### **LESSIVAGE**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

#### **RUISSELLEMENT**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

**ÉLIMINATION :****Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants réutilisables – rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

**INFORMATION GÉNÉRALE :**

L'Herbicide ENFORCER M est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé (de printemps, dur et d'hiver), d'orge et d'alpiste des Canaries.

**MODE D'EMPLOI :**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des parasites dans les systèmes aquatiques. **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les parasites aquatiques.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

**Les restrictions sur la rotation des cultures :** Les champs ayant été traités à l'Herbicide ENFORCER M peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en jachère d'été.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide ENFORCER M contient un herbicide appartenant à la fois au groupe Groupe 4 et au Groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide ENFORCER M et à d'autres herbicides du Groupe 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'Herbicide ENFORCER M ou les herbicides du même Groupe 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres Groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

#### **MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou du conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

#### **APPLICATEUR TERRESTRE :**

Laver le réservoir et les filtres, les tamis et les pastilles. Choisir les pastilles de buses pour pulvériser le volume d'eau recommandé à l'hectare. Ne pas utiliser de buses à jet miroir. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. S'assurer que toutes les pastilles sont en bon état et qu'elles pulvérisent le même volume.

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

#### **ZONES TAMPONS :**

Aucune zone tampon **N'EST** requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Le blé, l'orge et l'alpiste des Canaries	1	1	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

**PRÉCAUTIONS LORS DE L'UTILISATION :**

Éviter la dérive de pulvérisation sur la végétation désirée qui N'EST PAS mentionnée sur cette étiquette, car elle pourrait être endommagée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et les autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors de périodes de grands vents alors qu'il y a risque de dérive. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Ne pas pulvériser lors de périodes de températures chaudes ou si les cultures sont stressées, car les cultures pourraient être endommagées.

**MÉLANGE :**

Remplir le réservoir d'eau, jusqu'à la moitié. Ajouter la quantité requise d'herbicide ENFORCER M et bien agiter. Ajouter les autres produits entrant dans le mélange. Continuer de remplir le réservoir et agiter encore avant l'utilisation.

**CULTURES**

- **BLÉ (de printemps, dur et d'hiver)**
- **ORGE**
- **ALPISTE DES CANARIES**

**DOSE D'APPLICATION :** 0,625 - 1,25 L/ha

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**RESTRICTIONS D'APPLICATION :**

- Ne pas utiliser les cultures traitées de laisser paître le bétail ou du fourrage vert jusqu'à 30 jours après l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai de récolte des cultures traitées du foin 60 jours après l'application.

**VOLUME DE PULVÉRISATION ET PRESSION :** Pour une application terrestre, appliquer dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa.

Pour optimiser les résultats lorsque la couverture végétale est dense ou si la plupart des mauvaises herbes sont au stade avancé de la croissance, un volume de bouillie de 100 L/ha est recommandé.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :** Le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. L'alpiste des Canaries peut être traitée du stade à 3 feuilles jusqu'au 5 feuilles. Une application avant le stade de la 2e feuille risque d'endommager la culture. Traiter le blé d'hiver au printemps, soit que les cultures sont au stade du tallage jusqu'à la phase d'épiage. Ne pas appliquer sur le blé d'hiver au l'automne ou durant le stade de la feuille étendard. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes. L'application doit être effectuée avant que la couverture végétale de la culture ne recouvre les mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule (jusqu'à 6 feuilles) et en pleine croissance.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :****Section 1 – L'herbicide Enforcer M SEULE**

Dose de l'herbicide Enforcer M	Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées	
0,625 L/ha	kochia à balais (jusq' à 5 cm)	renouée liseron (répression)
	chou gras	moutarde sauvage
1,25 L/ha	Les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, ainsi que:	
	morelle d'Amérique (jusqu'au stade de 4 feuilles)	amarante à racine rouge (répression)
	neslie paniculée (jusqu'au stade de 4 feuilles)	soude roulante (jusqu'au stade de 4 feuilles, < 5 cm)
	bardanette épineuse (jusqu'au stade de 4 feuilles)	matricaire inodore (jusqu'au stade de 4 feuilles)
	chardon des champs (arrêt de la croissance des parties aériennes seulement)	bourse-à-pasteur (jusqu'au stade de 4 feuilles)
	stellaire moyenne	tabouret des champs
	gaillet gratteron (jusqu'au stade de 6 verticilles)	érodium cicutaire (répression)

lampourde glouteron (jusqu'au stade de 4 feuilles)	sarrasin de Tartarie
sarrasin commun	amarante résistante aux triazines (jusqu'au stade de 4 feuilles)
séneçon vulgaire	abutilon (jusqu'au stade de 4 feuilles)
petite herbe à poux	canola spontané (jusqu'au stade de 4 feuilles)
saponaire des vaches (jusqu'au stade de 4 feuilles)	lin spontané
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 4 feuilles)	colza spontané (jusqu'au stade de 4 feuilles)
renouée scabre (jusqu'au stade de 4 feuilles)	tournesol spontané (jusqu'au stade de 4 feuilles)
galéopside à tige carrée	renouée liseron
renouée persicaire (jusqu'au stade de 4 feuilles)	vélar fausse-girolée
silène noctiflore (jusqu'au stade de 4 feuilles)	laiteron des champs (arrêt de la croissance des parties aériennes seulement)
persicaire pâle (jusqu'au stade de 4 feuilles)	

**NOTE :** L'action de l'Herbicide ENFORCER M est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou peu après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

## **Section 2 – L'herbicide Enforcer M en mélangé en réservoir avec d'autres herbicides**

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR :**

Lorsqu'on prépare le mélange en cuve, lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés inclus toutes les taux d'application, les précautions, les restrictions pour chaque produit d'association dans le mélange. Se conformer au les modes d'emploi plus restrictives pour le mélange, le chargement et l'application sur l'étiquette du produits dans le mélange.

L'herbicide ENFORCER M peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants :

1. Nufarm Tralkoxydime Herbicide, Nufarm Tralkoxydime Liquide ou L'Herbicide Liquide Achieve<sup>MD</sup> (pour le blé et l'orge seulement)
2. Les herbicides Cordon ou Herbicide Puma<sup>MD</sup> Advance (pour le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps seulement)
3. L'Herbicide Signal<sup>MD</sup> ou Nufarm Clodinafop Herbicide (pour le blé de printemps et le blé dur seulement)
4. L'Herbicide Axial<sup>MD</sup> 100EC (pour le blé de printemps et l'orge seulement)
5. L'Herbicide Everest<sup>MD</sup> 2.0 (pour le blé de printemps et le blé dur seulement)
6. L'Herbicide Varro<sup>MC</sup> (pour le blé seulement)
7. L'herbicide Simplicity<sup>MC</sup> (pour le blé de printemps et le blé dur seulement)
8. L'Herbicide Enforcer M plus Nufarm Boost Herbicide - pour la répression du crépis des toits

<b>Herbicide Enforcer M + Nufarm Boost Herbicide (pour le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge seulement)</b>	
<b>Mauvaises herbes supprimées :</b>	Mauvaises herbes présentées à la section 1, plus la répression du crépis des toits
<b>Stade de la culture :</b>	Du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.
<b>Méthode d'application :</b>	Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau à l'hectare.
<b>Dose d'emploi :</b>	0,625 - 1,25 L/ha de l'Herbicide Enforcer M + 6,7 g/ha de Nufarm Boost Herbicide + le surfactant tel que mentionné par les directives apparaissant sur l'étiquette de Nufarm Boost Herbicide.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique engendrant une réduction de l'efficacité ou dommages à la plante hôte. Puisque les effets des mélanges en cuve non étiquetés ne sont pas évalués, l'utilisateur devrait donc communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas identifié sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

<sup>MD, MC</sup> Tous les produits mentionnés sont des marques de leurs sociétés respectives.

2017-2112



2014-04-25

2013-5111

*[Sleeve Label]*

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**NUFARM  
BOOST<sup>MD</sup> HERBICIDE**

**Granules dispersables dans l'eau à 75 %**

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

**GARANTIE :**

Thifensulfuron-méthyle ... 50%  
Tribénuron-méthyle ... 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : (5 – vrac) grammes

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta  
T2H 1H9  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

BOOST est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

## **PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION :**

- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

13-xxxx

**[Booklet]**

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**NUFARM  
BOOST<sup>MD</sup> HERBICIDE**

**Granules dispersables dans l'eau à 75 %**

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

**GARANTIE :**

Thifensulfuron-méthyle 50 %  
Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta  
T2H 1H9  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

BOOST est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

**PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Ne pas appliquer sur des terres où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres terres cultivées.
- Ne pas utiliser plus de 20 g de **NUFARM BOOST® HERBICIDE** par hectare par année.

### **IMPORTANT**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre scrupuleusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car les résidus du réservoir de pulvérisation pourraient endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT DONT L'EMPLOI AVEC **LE NUFARM BOOST HERBICIDE** EST HOMOLOGUÉ.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**Le NUFARM BOOST HERBICIDE** est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** est un herbicide sous forme de granules dispersables dans l'eau renfermant 75 % de matière active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé, et la solution pulvérisée à la volée d'une façon uniforme. L'herbicide est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

**Le NUFARM BOOST HERBICIDE** DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. Les surfactants recommandés sont AGRAL\* 90, AG-SURF\*, CITOWETT\* PLUS et LIBERATE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action du **NUFARM BOOST HERBICIDE** en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou

la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Consulter la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application du **NUFARM BOOST HERBICIDE** avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: canola, lin, lentilles et luzerne. Toute culture peut être semée dans l'année suivant l'utilisation de **NUFARM BOOST HERBICIDE**. Un contenant de 320 g de l'Herbicide NUFARM BOOST traite 16 ha.

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À LIRE AVANT L'UTILISATION**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

### **REPLANTATION DES AUTRES CULTURES :**

**Directives concernant la rotation des cultures :**

<b>Intervalle minimum</b>	<b>Culture</b>
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année suivante	Toutes les cultures

### **RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :**

On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

### **RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :**

N'utiliser **le NUFARM BOOST HERBICIDE** que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la **NUFARM AGRICULTURE INC.** sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser

le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :**

##### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :**

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est homologué.
- Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du **NUFARM BOOST HERBICIDE** et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 20 grammes/hectare de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par année.

##### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration d'au moins 50 mailles (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée.

L'agitation continue est requise pour maintenir **le NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension. Appliquer uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

#### **MODE D'EMPLOI**

##### **BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS ET AVOINE**



<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	
<b>ENDROIT : Aucune restriction</b>	
<b>CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard (avant l'épiaison) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	<b>20 grammes/hectare</b>
<b>Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS, LIBERATE ou ENHANCE<sup>MD</sup> NUFARM</b>	<b>2 litres/1000 litres solution de pulvérisation</b>
<b>MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE, puis ajouter l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.</b>	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> amarante à racine rouge/bourse-à-pasteur/colza spontané <sup>1</sup> /chénopode blanc/crépis des toits/kochia à balais/moutarde des champs/nelsie paniculée/ortie royale/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron <sup>2</sup> /sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sarrasin de Tartarie/séneçon vulgaire/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne <sup>3</sup> /tabouret des champs/tournesol spontané	
<b>Notes</b> <sup>1</sup> Le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul ne supprimera pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*). <sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement. <sup>3</sup> Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.	
<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b> chardon des champs <sup>4</sup> /érodium cicutaire (2-6 feuilles)/gaillet grateron (1-3 verticilles)/laiteron des champs <sup>4</sup> /linaire vulgaire <sup>5</sup> /mauve négligée <sup>6</sup> /matricaire inodore	
<b>Notes</b> <sup>4</sup> Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés. <sup>5</sup> Appliquer lorsque les plants de linaire ont au maximum 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe nécessite un programme comprenant un sarclage fréquent, en plus d'un traitement chimique. <sup>6</sup> Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. Le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> provoque l'arrêt de croissance	

de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

**NOTE** : S'il pleut moins de 4 heures suivant l'application **du NUFARM BOOST HERBICIDE**, la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace.

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA</b>	
<b>ENDROIT</b> : Aucune restriction	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	<b>20 grammes/hectare</b>
MCPA amine ou ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	
MCPA Ester 500	0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter MCPA, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA À RAISON DE 0,7 À 1,1 L/HA</b>	
amarante à racine rouge/ansérine de Russie <sup>2</sup> /bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané/chénopode blanc/fausse herbe à poux <sup>2</sup> /grande herbe à poux <sup>2</sup> /kochia à balais <sup>2</sup> /laitue scariote/lampourde glouteron <sup>2</sup> /moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux <sup>2</sup> /plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron <sup>3</sup> /sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne <sup>1</sup> /tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 À RAISON DE 0,56 L/HA</b>	
Mauvaises herbes supprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> ainsi que le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield) (stade 2 à 4 feuilles)	
<b>Notes</b>	
<sup>1</sup> Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.	
<sup>2</sup> Utiliser au moins 400 grammes d'ingrédient actif MCPA par hectare.	
<sup>3</sup> Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la	

sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

chardon des champs<sup>4</sup>/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/laiteron des champs<sup>4</sup>/mauve négligée<sup>5</sup>/matricaire inodore (MCPA ester seulement)

**Notes**

<sup>4</sup> Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

<sup>5</sup> Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA** provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

**NOTE** : S'assurer que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter MCPA. Consulter l'étiquette de MCPA pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

**BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D AMINE ou ESTER</b>	
<b>ENDROIT : Aucune restriction</b>	
<b>CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver) et orge de printemps seulement. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	<b>20 grammes/hectare</b>
Choisissez l'un des produits suivants :	
1) 2,4-D amine 500	0,84 à 1,1 litre/hectare
2) 2,4-D ester LV700	0,6 à 0,8 litre/hectare
3) 2,4-D ester LV600	0,7 à 0,9 litre/hectare
4) Équivalent acide =420 à 550 g matière active/ha	
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord <b>le NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter 2,4-D, tout en	

maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

amarante à racine rouge/ansérine de Russie/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané<sup>2</sup>/chénopode blanc/érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement)/fausse herbe à poux/grande herbe à poux/kochia à balais/laitue scariole/lampourde glouteron/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron<sup>3</sup>/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne<sup>1</sup>/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

#### **Notes**

<sup>1</sup> Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.

<sup>2</sup> Pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield), consulter l'étiquette de 2,4-D pour connaître les doses d'emploi appropriées.

<sup>3</sup> Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

#### **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

chardon des champs<sup>4</sup>/laiteron des champs<sup>4</sup>/linaire vulgaire/mauve négligée<sup>5</sup>/matricaire inodore (2,4-D ester seulement)

#### **Notes**

<sup>4</sup> Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D** inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

<sup>5</sup> Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D** provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

**NOTE :** S'assurer que **le NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter 2,4-D. Consulter l'étiquette de 2,4-D pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

#### **BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS**

**NUFARM BOOST HERBICIDE + ASSERT\***

**ENDROIT :** Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 4 <sup>e</sup> feuille.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ASSERT	1,3 litre/hectare pour le stade 1-3 feuilles de la folle avoine 1,6 litre/hectare pour le stade 4 feuilles de la folle avoine
Aucun adjuvant requis.	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert.	
S'assurer que le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que folle avoine.	
<b>NOTE</b> : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter l'étiquette d'Assert pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ASSERT + MCPA Ester 500</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 4 <sup>e</sup> feuille.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ASSERT	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ  1,3 litre/hectare pour la folle avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 3 <sup>e</sup> feuille 1,6 litre/hectare pour la folle avoine au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille  SOLS NOIRS ET GRIS BOISÉ  1,6 litre/hectare

MCPA Ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
Aucun adjuvant requis.	
<p><b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>, puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert puis de MCPA Ester 500. S'assurer que le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.</p>	
<p><b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que folle avoine.</p>	
<p><b>NOTE</b> : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter les étiquettes d'Assert et de MCPA Ester 500 pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.</p>	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide COUGAR* 120 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<p><b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l'<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>, puis ajouter l'herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.</p>	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
<p><b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.</p>	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON<sup>MD</sup></b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	

<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + PUMA* 120 SUPER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
PUMA 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Puma Super, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et	

les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide COUGAR 120 EC + MCPA Ester 500</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles)  840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
<b>NOTE</b> : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON + MCPA Ester 500</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de	



la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles)  840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
<b>NOTE</b> : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + PUMA 120 SUPER + MCPA Ester 500</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
PUMA 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à

	l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles)  840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA ester à ce taux
<b>Aucun adjuvant requis</b>	
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Puma 120 Super, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
<b>NOTE</b> : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD*</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille. Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
<b>ACCORD</b>	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet et le laiteron potager
Adjuvant : MERGE seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de l'adjuvant Merge. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que :	
sétaire verte	1-5 feuilles, 2 talles
échinochloa pied-de-coq	1-5 feuilles
lin spontané	1-8 cm
gaillet	1-4 verticilles
<b>NOTE</b> : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas	

faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide COUGAR 120 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 4 <sup>e</sup> feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide COUGAR 120 EC	0,77 litre par hectare
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide COUGAR 120 EC. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que : folle avoine, sétaine verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
<b>NOTE</b> : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide CORDON</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 4 <sup>e</sup> feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide CORDON	0,77 litre par hectare
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide CORDON. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
<b>NOTE</b> : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + Puma 120 Super</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 4 <sup>e</sup> feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Puma 120 Super	0,77 litre par hectare
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de Puma 120 Super. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1 <sup>re</sup> feuille à la 6 <sup>e</sup> feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
<b>NOTE</b> : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.	

Consulter les étiquettes d'Accord et de Puma 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE +</b> Herbicide Fluroxypyr Nufarm + 2,4-D Ester 700	
<b>ENDROIT :</b> Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S) :</b> blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, <b>non contre-ensemencés de légumineuses</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer en postlevée entre les stades de la 4 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4 <sup>e</sup> feuille/verticille pour les mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide Fluroxypyr Nufarm	0,30 L/ha
2,4-D Ester 700	0,42 L/ha
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE :</b> Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide Fluroxypyr Nufarm, suivi de 2,4-D Ester 700, et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).	
<b>NOTE :</b> Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes <b>de l'herbicide Fluroxypyr Nufarm et de 2,4-D Ester 700</b> pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE ATTAI<sup>MC</sup></b>	
<b>ENDROIT :</b> Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S) :</b> blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, <b>non contre-ensemencés de légumineuses</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer en postlevée entre les stades de la 4 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4 <sup>e</sup> feuille/verticille pour les mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ATTAIN A (fluroxypur)	Attain A – 0,30 L/ha
ATTAIN B (2,4-D ester)	Attain B – 0,50 L/ha

Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Attain A, suivi de Attain B et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).	
<b>NOTE</b> : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes du mélange en réservoir herbicide Attain pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

### **BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL* 100EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaine verte, sétaine glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
ADIGOR* ou MERGE* (adjuvants)	700 mL/hectare
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaine verte, sétaine glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
<b>NOTE</b> : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide AXIAL 100 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL 100 EC + MCPA Ester 500</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement <b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles)  700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA ester à ce taux
ADIGOR ou MERGE (adjuvants)	700 mL/hectare
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, puis MCPA Ester 500 et enfin Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 700 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
<b>NOTE</b> : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide AXIAL 100 EC et de MCPA ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BANVEL* II</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement, <b>non contre-ensemencés de plantes fourragères</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille (blé de printemps et orge de printemps) ou entre les stades de la plantule et de la 8 <sup>e</sup> feuille pour le kochia à balais.	

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel II	0,110 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2).	
<b>NOTE</b> : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Banvel II pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + CURTAIL* M</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée à partir du stade de croissance de la 3 <sup>e</sup> feuille complète (blé de printemps et orge de printemps).	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
CURTAIL M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Curtail M, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le chardon des champs <sup>1</sup> et la renouée liseron <sup>2</sup> .	
<b>Notes</b>	
<sup>1</sup> Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.	
<sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5 <sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de Curtail M pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	



<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL* 360</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée à partir entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étandard (blé de printemps et orge de printemps).	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
<b>LONTREL 360</b>	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Lontrel 360, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le chardon des champs <sup>1</sup> (suppression saisonnière) et la renouée liseron <sup>2</sup> .	
<b>Notes</b>	
<sup>1</sup> Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.	
<sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5 <sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de Lontrel 360 pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Ouest du Canada seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille jusqu'à tout juste avant la feuille étandard (avant l'épiaison).	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
<b>Lontrel 360</b>	0,21 litre/hectare
Choisissez l'un des produits suivants :	
1) MCPA ester (500 g/L)	0,84 litre/hectare
2) 2,4-D ester (600 g/L)	0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> dans de l'eau fraîche, puis ajouter Lontrel 360, suivi de 2,4-D ester ou de MCPA ester, et enfin de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le chardon des champs<sup>1</sup>, la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.

**Note**

<sup>1</sup> Procure une suppression saisonnière du chardon des champs.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le gaillet.

**NOTE** : Consulter les étiquettes de Lontrel 360 et de MCPA ester ou de 2,4-D ester pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.

**BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)****NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BULLWHIP\* 240 EC**

**ENDROIT** : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION** : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille jusqu'à la feuille étendard.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétiaire verte
HUILE CONCENTRÉE XA	800 mL/hectare pour le faible taux de Bullwhip 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Bullwhip 240 EC

**MÉLANGE** : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétiaire.

**NOTE** : Consulter l'étiquette de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

**NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL<sup>MD</sup>**

**ENDROIT** : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION** : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille jusqu'à la feuille étendard.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
-------------------------------	--------------------

Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétairie verte
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v) pour le faible taux d'herbicide SIGNAL 3,2 L/1000 L (0,32 % v/v) pour le taux élevé d'herbicide SIGNAL
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que la folle avoine et la sétairie.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON* 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille jusqu'à la feuille étendard.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétairie verte
Adjuvant : SCORE* seulement	800 mL/hectare pour le faible taux de Horizon 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Horizon 240 EC
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Horizon 240 EC, suivi de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que la folle avoine et la sétairie.	
<b>NOTE</b> : Consulter l'étiquette du <b>MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON 240 EC</b> pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétairie verte	

entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin d'HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Sétaire verte <sup>1</sup> Folle avoine	
<b>PLUS</b> les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare.	
<b>Note</b>	
<sup>1</sup> On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> + MCPA Ester 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC.	
<b>NOTE</b> : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + herbicide SIGNAL</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	

Sétaire verte<sup>1</sup>  
Folle avoine

**PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare.

**Note**

<sup>1</sup> On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA Ester 500 + herbicide SIGNAL.

**NOTE** : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

**NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON 240 EC**

**ENDROIT** : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION** : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3<sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1<sup>re</sup> feuille et de la 6<sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4<sup>e</sup> talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1<sup>re</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3<sup>e</sup> talle.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)

**MÉLANGE** : Mélanger d'abord le **NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Horizon 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Sétaire verte<sup>1</sup>  
Folle avoine

**PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare.

**Note**

<sup>1</sup> On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA Ester 500 + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon 240 EC.

**NOTE** : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et du MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon

240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide BULLWHIP 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétaine verte entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que la folle avoine, la sétaine verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
<b>NOTE</b> : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide SIGNAL</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétaine verte entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare

Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
<b>NOTE</b> : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE HORIZON 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi de Horizon 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
<b>NOTE</b> : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

#### **BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + AVENGE* 200-C</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en	

Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE CULTURES FOURRAGÈRES</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
ACCORD	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE 200-C	3,5 litres/hectare
Adjuvant : MERGE seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter Accord, suivi d'Avenge 200-C, tout en maintenant l'agitation, et enfin de l'adjuvant MERGE. <b>NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE</b> . Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul et par le mélange en réservoir <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> + Accord, ainsi que la folle avoine lorsque la densité de la population est de 1 à 200 plants par mètre carré.	
<b>NOTE</b> : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord et d'Avenge 200-C pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes. Avenge 200-C peut causer certains dommages à la culture. Toujours consulter les étiquettes d'Accord et d'Avenge 200-C pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BULLWHIP 240 EC + herbicide BANVEL II</b>	
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, <b>non contre-ensemencé de légumineuses</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8 <sup>e</sup> feuille pour le kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	0,230 L/ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/ha
HUILE CONCENTRÉE XA	0,8 L/ha



**MÉLANGE** : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.

**NOTE** : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

**NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL + herbicide BANVEL II**

**ENDROIT** : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**

**PÉRIODE D'APPLICATION** : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8<sup>e</sup> feuille pour le kochia à balais.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	0,230 L/ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/ha
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)

**MÉLANGE** : Mélanger d'abord l'**NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.

**NOTE** : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

**NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE HORIZON 240 EC + herbicide BANVEL II**

**ENDROIT** : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**

<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8 <sup>e</sup> feuille pour le kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 grammes/hectare
HORIZON 240 EC	0,230 L/Ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/Ha
Adjuvant : SCORE	0,8 L/Ha
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide Horizon 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
<b>NOTE</b> : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel II et du MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

<b>NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou EVEREST 70 DF</b>							
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement							
<b>CULTURE(S)</b> : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, <b>NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES</b>							
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Pour la folle avoine et la sétaire verte, appliquer entre les stades de la 1 <sup>re</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).							
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>							
<b>Composant 1</b>		<b>Composant 2</b>		<b>Composant 3</b>		<b>Composant 4</b>	
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 g/ha	Everest 70 DF	43 g/ha			Agral 90 ou Ag-surf	0,25 % v/v
<b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b>	20 g/ha	Everest 70 DF ou Everest Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D amine ou ester	Jusqu'à 560 g é.a./ha	Agral 90 ou Ag-surf	0,25 % v/v
<b>MÉLANGE</b> : Mélanger d'abord Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 DF, puis ajouter le <b>NUFARM BOOST HERBICIDE</b> , suivi de 2,4-D amine ou ester, et enfin l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.							

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que la sétaire verte et la folle avoine.

**NOTE :** Respecter le délai minimum avant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols noirs, brun foncé et gris boisé seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application d'Everest Solupak dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne sur 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Reseimer du blé de printemps seulement dans les sols bruns. Consulter les étiquettes de 2,4-D amine ou ester et d'Everest Solupak 70 DF ou d'Everest 70 DF pour obtenir d'autres renseignements sur les restrictions concernant la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.

### **USAGES LIMITÉS**

#### **PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES**

#### **AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits, a été rédigé par des personnes autres que **NUFARM AGRICULTURE INC.** et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. **NUFARM AGRICULTURE INC.** ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la résistance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En fait de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager **NUFARM AGRICULTURE INC.** de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

#### **PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES**

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 20 grammes de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par hectare, avec AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE à raison de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette).

Appliquer en postlevée sur les plantules et peuplements établis des espèces de graminées destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	
Agropyre élevé	Fétuque rouge traçante

Agropyre à chaumes rudes

Fétuque élevée

Dactyle pelotonné

Agropyre à crête

Élyme lancéolé

Agropyre du Nord

Agropyre de l'Ouest

Agropyre intermédiaire

Appliquer en postlevée sur les graminées établies suivantes destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Pâturin des prés

**LE NUFARM BOOST HERBICIDE** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour **le NUFARM BOOST HERBICIDE** utilisé seul. Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance et mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées. Appliquer uniquement avec de l'équipement terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Les graminées susmentionnées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement. Consulter les sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'utilisation et sur les directives d'application et de mélange.

## DIRECTIVES DE MÉLANGE

### Précautions relatives au mélange :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Utiliser la préparation **du NUFARM BOOST HERBICIDE** dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la préparation contenant l'herbicide ASSERT dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution de pulvérisation repose sans agitation, bien agiter pour remettre **le NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension avant de reprendre la pulvérisation.

NOTE : Ne pas mélanger **le NUFARM BOOST HERBICIDE** avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange **du NUFARM BOOST HERBICIDE** avec l'un de ces composés produirait une substance insoluble dans le réservoir.

### Directives de mélange :

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits d'association afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise de **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans le réservoir avec le système d'agitation en marche. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Une fois que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est entièrement dissous et en suspension, les autres composants du mélange en réservoir peuvent être ajoutés tout en continuant de remplir le réservoir d'eau. L'ordre approprié pour l'ajout des composants du mélange en réservoir est le suivant :
  - a. formules granulées;
  - b. concentrés émulsifiables;
  - c. adjuvants (l'adjuvant recommandé doit être ajouté afin d'améliorer le mouillage et l'action par contact).
  - d. Si le mélange en réservoir comprend un agent de contrôle de dérive, celui-ci doit être ajouté en premier.
4. Consulter les mélanges en réservoir particuliers dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour connaître l'ordre de mélange et les autres directives de mélange.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir d'eau fraîche tel qu'indiqué à l'étape 1 et poursuivre avec les étapes suivantes. Les concentrés émulsifiables peuvent rendre plus difficile la dispersion **du NUFARM BOOST HERBICIDE**. C'est pourquoi le volume restant d'un mélange précédent doit être inférieur à 10 % du volume du réservoir du pulvérisateur.

### NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

#### Précautions relatives au nettoyage :

MISE EN GARDE : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU, OU À CÔTÉ DE VÉGÉTATION À PRÉSERVER.

#### Directives de nettoyage :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'orge du printemps ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace du **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.
2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de

dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.

3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.
4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçat peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçat. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçat sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le **NUFARM BOOST HERBICIDE** fait partie du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes **au NUFARM BOOST HERBICIDE** et à d'autres herbicides du Groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru.

Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **NUFARM BOOST HERBICIDE** ou d'autres herbicides du Groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la

propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

#### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

#### **ÉLIMINATION :**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®/\*Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

13-xxxx